

Fiche d'inscription

À retourner à :

COURS POUR TOUS

48, rue de la REPUBLIQUE

78 100 St GERMAIN EN LAYE



COURS
POUR TOUS

La facturation

Vos coordonnées

Nom : Melle Mme M. Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. domicile Tél. bureau / portable

Date de naissance du signataire//

Email

L'élève

Les informations pratiques

Nom : Prénom

Adresse (si différente).....

Code postal Ville

Tél. domicile (si différent)

Classe/Section

Metro/Gare/Bus desservant le domicile

Matière 1 Moyenne

Matière 2 Moyenne

Matière 3 Moyenne

L'inscription

Et le mode de règlement

☐ Je désire bénéficier d'un bilan gratuit avec un responsable pédagogique

☐ Je joins le règlement: -des frais d'inscription:.....49€

-de heures de cours soit : €

-Total :€

☐ Paiement par chèque à l'ordre de Cours Pour Tous☐ Paiement par carte bancaire

-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
n° carte					expire fin	code sécurisé

Mandat et Convention d’inscription aux services de Cours Pour Tous

L’inscription à Cours Pour Tous est soumise aux conditions ci-dessous citées, dont les Parents déclarent avoir pris connaissance en totalité et qu’ils déclarent accepter sans aucune réserve. Par «Parents », ils faut entendre, au sens large, toutes personnes responsables (parents, tuteurs, etc.,) ayant capacité pour décider de recourir à l’ensembles des services de Cours Pour Tous afin de faire bénéficier un ou plusieurs élèves d’un soutien scolaire à domicile par des Enseignants (ci-après : «des Enseignants»).

Article 1 : Frais d’inscription

L’inscription aux services de Cours Pour Tous n’est prise en compte qu’à réception par Cours Pour Tous des frais d’inscription annuels, valables pour une année de date à date et pour tous les membres d’une même famille. Ces frais d’inscription, dont le montant figure dans la documentation commerciale, ne peuvent être remboursés.

Article 2 : Emploi des Enseignants par les Parents

- Les Parents afin d’assurer un soutien scolaire pour leur(s) enfant(s), souhaitent engager un ou plusieurs professeurs à domicile, qu’ils pourront choisir parmi ceux proposés par Cours Pour Tous.
- Préalablement à l’intervention d’un nouvel Enseignant, les Parents auront confirmé à Cours Pour Tous les conditions de rémunération de cet Enseignant (taux horaire, et base forfaitaire ou réelle de cotisations sociales).
- Les Parents deviennent l’employeur de l’ (des) Enseignant(s) à domicile engagé(s). Chaque cours dispensé sera matérialisé par un ou plusieurs coupons-cours comme précisé à l’article 5.
- Les Parents s’engagent irrévocablement à rémunérer, par l’intermédiaire de Cours Pour Tous, l’ (les) Enseignant(s) ainsi engagé(s) pour toutes les heures de cours dispensés par ce(s) dernier(s).

Article 3 : Mandat d’assistance administrative et de gestion

Sous réserve de recevoir les informations requises des Parents, Cours Pour Tous se voit confier le mandat d’accomplir l’ensemble des déclarations administratives liées à l’embauche, à l’emploi et au paiement des Enseignants. A cet effet, les Parents employeurs mandatent irrévocablement Cours Pour Tous pour effectuer, pour leur compte, les tâches suivantes, y compris, le cas échéant, par le biais des télé déclarations URSSAF :

- immatriculer les Parents en tant qu’employeurs auprès de l’URSSAF et ainsi, à cet effet, établir et signer, au nom et pour compte du mandat tout document et/ou formulaire y relatif,
- régler au nom et pour le compte des Parents et les charges sociales correspondantes dues à l’URSSAF et les salaires dus aux Enseignants;
- établir au nom et pour le compte des Parents la déclaration nominative trimestrielle auprès de l’URSSAF (en fonction des éléments qui lui seront transmis) ;
- établir au nom et pour compte des Parents les bulletins de paie des Enseignants, ainsi que, le cas échéant, les attestations ASSEDIC et certificats de travail.

Il est précisé que Cours Pour Tous, mandataire des Parents employeurs, ne pourra être tenu de verser aux organismes sociaux et aux Enseignants des montants excédant les sommes effectivement collectées par elle auprès des Parents.

Article 4 : Rémunération de Cours Pour Tous

En contrepartie du mandat confié à Cours Pour Tous et des services de gestions fournis par Cours Pour Tous, Cours Pour Tous percevra des coûts de mandat et de gestion, dont le montant est intégré au tarifs des heures de cours communiqué aux Parents et que ceux-ci déclarent accepter. Les Parents autorisent expressément Cours Pour Tous à prélever par compensation ces coûts de gestion, au fur et à mesure de l’utilisation effective des cours, sur les sommes que Cours Pour Tous pourrait détenir pour leur compte au titre du règlement effectué de l’achat des coupons-cours.

Article 5 : Utilisation des coupons-cours

Pour faciliter le règlement des rémunérations dues aux Enseignants, les Parents achètent à Cours Pour Tous des coupons-cours représentant pour chacun une heure de cours. Le coût de chaque coupons-cours correspond au montant du salaire horaire net de l’Enseignant, des charges sociales et des prestations y afférentes. Les sommes versées par les Parents en paiement des coupons-cours achetés sont inscrites en compte chez Cours Pour Tous. A la fin de chaque cours, les Parents remettent à l’Enseignant le ou les coupons-cours correspondant aux heures dispensées. Après remise à Cours Pour Tous des coupons-cours par l’Enseignant, Cours Pour Tous réglera les sommes dues au titre de ces coupons-cours (salaires, charges sociales et prestations) par débit du compte cité ci-dessus des Parents.

Pour le bon fonctionnement du mandat, l’utilisation des coupons-cours par les Parents et les Enseignants est obligatoire, aucun paiement direct de l’Enseignant ne devant intervenir. Tout manquement à cette obligation constituerait une violation des obligations contractuelles des Parents pouvant entraîner la résiliation sans délai du présent contrat comme indiqué à l’article 6.

Article 6 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée jusqu’à révocation, par l’une ou par l’autre partie, moyennant un préavis ayant pour durée un mois.

Il pourra être résilié sans préavis par Cours Pour Tous en cas de non-respect par les Parents de leurs obligations contractuelles, notamment en cas de non-respect du dernier alinéa de l’article 5 ci-dessus.

Article 7 : Sincérité des déclarations

L’attention de Parents est attirée sur les sanctions sociales, fiscales et/ou pénales encourues par eux en cas de recours à du travail en tout ou partie déclaré. Ils s’engagent donc à déclarer à, Cours Pour Tous pour l’accomplissement de son mandat en toute légalité, l’ensemble des heures de cours effectivement dispensées par les Enseignants auxquels ils auront recours.

À....., le.....

Les Parents

Nom :

Prénom :

Signature

Précédée de la mention manuscrite

« Bon pour mandat »

Cours Pour Tous

SARL au capital de 4 000,00€

48, rue de la REPUBLIQUE

78 100 St GERMAIN EN LAYE

RCS VERSAILLES 494 509 326

Signature

Précédée de la mention manuscrite

« Bon pour acceptation de mandat »